

AVIS D'ENQUÊTE

PUBLIQUE

PROJET DE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU PAYS D'ANCENIS **Enquête Publique du 19 mai au 18 juin 2026 inclus**

Objet : Par arrêté n°001A20260305 du Président de la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis du 9 mars 2026, l'enquête publique porte sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale du Pays d'Ancenis (SCoT). Elle se déroulera sur une durée de **31 jours** pleins et consécutifs, soit du **mardi 19 mai à 8h30 au jeudi 18 juin 2026 à 16h inclus**.

Commissaires enquêteurs :

Par décision n° E26000015/44 du 30 janvier 2026, le Président du Tribunal Administratif de Nantes a désigné les commissaires enquêteurs suivant :

- Titulaire : Monsieur Jean-Paul NORIE, Conservateur des hypothèques en retraite.
- Suppléant : Monsieur Bruno MIO, Professeur de lycée en retraite.

Composition du dossier d'enquête publique :

- le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) arrêté contenant un rapport de présentation (qui comprend un diagnostic, un état initial de l'environnement, une évaluation environnementale et une justification des choix ainsi qu'un résumé non technique), un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) et un Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO).

- le bilan de la concertation, les avis des communes et des personnes publiques associées, dont celui de l'Autorité Environnementale, reçus dans le délai de consultation.

Lieux de consultation des dossiers et registres des observations :

Pendant la durée de l'enquête, le public peut prendre connaissance du dossier d'enquête publique dans chaque lieu d'enquête dont la liste suit :

- Siège de la COMPA, centre administratif les Ursulines CS50201 44156 Ancenis-Saint-Géréon Cedex
- Mairie de LIGNE, 3 place de la Perretterie 44850 LIGNE
- Mairie de VALLONS-DE-L'ERDRE (Saint Mars-la-Jaille), 18 Avenue Charles-Henri de Cossé Brissac, 44540 VALLONS DE LERDRE
- Mairie de LOIREAUXENCE (Varades), 182 Rue du Maréchal Foch 44370 LOIREAUXENCE

Le dossier numérique est également accessible pendant toute la durée de l'enquête publique sur :

- Le registre dématérialisé mis en place à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/7171/> (accessible aussi par renvoi depuis le site internet de la COMPA) ;
- Les lieux d'enquête au moyen d'un accès informatique.

Pendant le temps strict de l'enquête, le public peut formuler ses observations et propositions :

- Sur les registres d'enquête au format papier ouverts sur chaque lieu d'enquête (au siège de la COMPA et dans les mairies de Ligné, Loireauxence, Vallons-de-l'Erdre) aux jours et heures d'ouverture des services au public.
- Par voie postale, à l'attention du commissaire- enquêteur, à l'adresse suivante :
Monsieur le Commissaire Enquêteur- Enquête publique SCoT
Communauté de Communes du Pays d'Ancenis
Centre administratif Les Ursulines CS 50201
44156 ANCENIS CEDEX
- Sur le registre dématérialisé mis en place à l'adresse suivante <https://www.registre-dematerialise.fr/7171/> (accessible aussi par renvoi depuis le site internet de la COMPA)
- Par courrier électronique à l'adresse suivante enquete-publique-7171@registre-dematerialise.fr. Seuls les courriels reçus pendant le temps strict de l'enquête sont pris en compte.

Permanences du Commissaire Enquêteur (accueil du public) :

Le commissaire-enquêteur recevra le public dans les lieux et aux horaires suivants :

Dates	Horaires	Villes	Lieux de permanence
19 mai	8h30 à 12h	Ancenis Saint Géréon	Siège de la COMPA Centre administratif les Ursulines
22 mai	9h à 12h	Loireauxence	Mairie (Varades)
2 juin	14h à 17h	Ligné	Mairie
11 juin	9h à 12h15	Vallons-de-l'Erdre	Mairie (Saint Mars la Jaille)
18 juin	14h à 16h	Ancenis Saint Géréon	Siège de la COMPA Centre administratif les Ursulines

Suite de l'enquête publique :

A l'expiration de l'enquête publique, les registres d'enquête seront clos et signés par le commissaire enquêteur. Celui-ci remettra au Président de la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis son rapport et ses conclusions motivées au plus tard le 18 juillet 2026.

Le Président de la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis communiquera copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur à Monsieur le Préfet de Loire Atlantique, Monsieur le Préfet du Maine-et-Loire et Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nantes. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dans les lieux d'enquête pendant un an.

A l'issue de cette enquête publique, le SCoT, éventuellement modifié pour tenir compte des avis, des observations du public et des conclusions du commissaire-enquêteur, pourra être approuvé par le Conseil Communautaire de la COMPA.

Demande d'informations :

Tout renseignement peut être obtenu auprès du siège de la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis – Pôle Aménagement du Territoire, Centre administratif Les Ursulines CS 50201 44156 ANCENIS CEDEX (téléphone : 02 40 96 45 01).

